# Informations et documents

Brochure pour les professionnels de la santé « Améliorer la reconnaissance des victimes de l'amiante »

Formulaire de demande « Indemnisation d'une maladie de l'amiante » (AFA 01 F)

Attestation médicale (AFA 02 F)

Formulaire « Communiquer les coordonnées d'un patient au Fonds amiante »

Dépliant général « Le Fonds amiante - Quels sont mes droits ? »

Ces documents sont disponibles sur notre site web au format électronique : www.fondsamiante.be/documents

Une version papier peut être demandée via communication@fedris.be.

## **Contact**



Fonds amiante Avenue de l'Astronomie 1 1210 Bruxelles



+32 2 272 20 70



info.afa@fedris.be



www.fondsamiante.be











### LE FONDS AMIANTE

a été créé en 2007 et est géré par Fedris, l'Agence fédérale des risques professionnels. Le Fonds amiante (AFA) informe, indemnise et accompagne toutes les victimes de l'amiante qui y ont été exposées en Belgique : travailleurs du secteur privé et du secteur public, travailleurs indépendants et victimes environnementales, ainsi que leurs proches en cas de décès.

Nous indemnisons les maladies suivantes :

- Mésothéliome
- Asbestose
- Épaississements pleuraux diffus bilatéraux
- Cancer du larynx provoqué par l'amiante
- Cancer du poumon provoqué par l'amiante
- Cancer de l'ovaire provoqué par l'amiante

#### Votre rôle en tant que médecin

En votre qualité de médecin spécialiste, vous êtes en contact avec des patients atteints de maladies provoquées par une exposition à l'amiante.

À ce titre, vous pouvez aider ces patients à faire valoir leurs droits en leur proposant d'introduire une demande d'indemnisation auprès du Fonds amiante.

Merci pour votre

collaboration!



Proposez au

une demande

d'indemnisation

auprès du Fonds

patient d'introduire

Proposez au patient de transmettre ses coordonnées à l'AFA en vue d'un accompagnement administratif



Que pouvez-vous faire?

Lors d'un entretien avec un patient présentant une pathologie liée à l'amiante :

ACCORD

Complétez ensemble le formulaire autorisant la transmission des coordonnées du patient

Complétez

l'attestation

médicale (AFA 02 F)

et éventuellement

l'attestation pour

l'aide d'une autre

personne (AFA 04 F)



le dépliant général « Le Fonds amiante -Quels sont mes droits?»







